
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du jeudi 22 janvier 2026 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : Hélène Archambault, Madeleine Asselin, Hanna Bédard, Lianne Bjornson, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Aileen Clark, Robert Daudet, Richard Fréchette, Frédéric Jubinville, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Gabriel Marineau Plante, Anne-Marie Maupertuis, Paul Morris, Jad Mzabi, Karim Mzabi, Phi-Vân Nguyen, Patrick Noël, Kristopher Noseworthy, Moses Nyongwa, Hagar Outbih, Jean-Christian Pleau, Carmen Roberge, Erica Siddall, Mireille St-Vincent, Beydi Traoré, Jean Valenti, Marie-Michèle Vienneau, Abdoulaye Yoh, Faïçal Zellama

Absences motivées : Marie-Élaine Desmarais, Latifa Koussih, Jeff Leclerc, Christian Violy

Absences : Youssef Bezzahou, Saïd Bouthaim, Sokhna Dia, Iranie Djiro, Barbara Donaldson, Daniel Gagné

Personnes observatrices : Nicole Legal, Katia Morneau

Personne-ressource : Christian Perron, secrétaire général

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-220126-1 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Paul Morris
Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 22 janvier 2026 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 27 novembre 2025

SÉNAT-220126-2 **PROPOSITION** : Hélène Archambault / Jouwairia Lahboub-Daayf
Que le procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du 27 novembre 2025 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion régulière du 27 novembre 2025
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice
Aucun rapport.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Aucun rapport.

Le sénateur Patrick Noël demande s'il serait possible d'obtenir un compte rendu oral du sommet sur l'intelligence artificielle en éducation, tenu par le gouvernement du Manitoba le 16 janvier dernier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Jean-Christian Pleau, précise que le sommet s'est déroulé le lendemain de la date d'envoi des documents au Sénat et n'a donc pas pu faire l'objet d'un rapport. Il souligne toutefois que de nombreuses informations pertinentes ont été présentées lors de cet événement. Il ajoute que ce sommet a inspiré l'organisation d'une activité à l'USB, bien que la forme que prendra cette initiative reste à déterminer.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Calendrier universitaire et collégial 2026-2027

La registraire, Christine Mahé-Napastiuk, présente le projet de calendrier académique universitaire et collégial pour l'année 2026-2027. Elle indique qu'il a été élaboré à partir du calendrier de l'Université du Manitoba et précise que, la fête du Travail tombant tard en septembre, plusieurs éléments de la session d'automne 2026 doivent être décalés en conséquence. Elle mentionne également que des examens de fin de session pourraient devoir être offerts en soirée ou durant la fin de semaine.

SÉNAT-220126-3 PROPOSITION : Thierry Lapointe / Paul Morris

Que le Sénat adopte le calendrier académique universitaire et collégial 2026-2027 tel que proposé.

ADOPTÉE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sénateur Patrick Noël : première question

Les règlements du Sénat peuvent et doivent être soumis à des révisions et modifications périodiques. Dans cet esprit, serait-il possible de revoir le règlement de la période de questions de 10 minutes? Le Sénat est fondamentalement un espace de délibération où il est mal avisé d'encadrer, dans une si courte période, la prise de parole des sénateurs. De même, le fait d'exiger que les questions soient soumises au préalable compromet encore une fois la nature délibérative du Sénat.

En outre, dans bien des universités canadiennes, la présidence du Sénat alterne entre le patronat et le syndicat. Est-ce que l'administration serait prête à considérer une telle alternance si le gouvernement nous permettait d'amender la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*?

Réponse de la rectrice :

La rectrice, Sophie Bouffard, remercie le sénateur Noël pour ses questions. Elle réaffirme sa volonté de favoriser des échanges constructifs au sein du Sénat, dans un esprit de collaboration et de collégialité, particulièrement en ce qui concerne les questions de gouvernance relevant de cette instance.

Elle précise que la période de questions, qui nécessite une préparation substantielle afin d'assurer un traitement adéquat des thèmes administratifs soulevés, s'inspire de la pratique en vigueur à l'Université du Manitoba. Elle rappelle que cette activité ne figure pas dans les Statuts et règlements du Sénat et que sa mise en place est antérieure à son arrivée au rectorat. Elle souligne également que le Bureau de direction du Sénat avait examiné la période de questions en février 2024 et avait recommandé de maintenir cet item à l'ordre du jour.

La rectrice rappelle que les membres du Sénat souhaitant débattre de sujets de nature académique sont invités à proposer l'ajout de points à l'ordre du jour en communiquant avec elle en tant que présidente, avec le secrétaire général ou avec la gestionnaire du cabinet de la rectrice. Cette démarche permet d'intégrer la documentation pertinente à l'envoi préalable, afin que les membres puissent se préparer convenablement.

En conclusion, elle précise que le Sénat n'aborde pas les relations de travail, puisqu'il ne constitue pas une instance de nature patronale-syndicale et ne s'inscrit aucunement dans une logique relevant de ce domaine, lequel relève d'un cadre législatif distinct. Elle souligne également que toute tentative de détourner le Sénat de son rôle de gouvernance académique pourrait compromettre l'autonomie de l'établissement.

Le sénateur Patrick Noël : deuxième question

Il y a maintenant près de deux ans, soit le 15 février 2024, le Sénat avait adopté la proposition suivante :

« Que le Sénat recommande au Bureau des gouverneurs de maintenir le poste en anthropologie par respect pour la mission universitaire qu'il est tenu de protéger. »

18 en faveur 10 abstentions ADOPTÉE

Nous avons appris, lors de la présentation financière de mardi, que l'administration était en réflexion sur les postes à combler pour l'an prochain. Dans la mesure où le Sénat qui est la plus haute instance académique de l'Université ait recommandé de maintenir le poste en anthropologie, le renouvellement de ce poste sera-t-il prioritaire? Si l'administration décide de ne pas maintenir ce poste, devons-nous comprendre qu'elle peut faire fi des recommandations du Sénat et que, finalement, ce qui est décidé en son sein n'a que peu, voire aucune importance?

Réponse de la rectrice :

La rectrice rappelle le contexte entourant la recommandation du Sénat transmise au Bureau des gouverneurs concernant le renouvellement du poste en anthropologie à l'hiver 2024.

Elle explique que cette recommandation a rigoureusement suivi le processus de gouvernance et a fait l'objet d'une analyse approfondie par le Bureau des gouverneurs, lequel doit tenir compte de plusieurs impératifs, notamment d'importantes contraintes budgétaires, ce qui élucide la raison pour laquelle le poste n'a pas été reconduit. Elle précise que la décision de ne pas y donner suite ne signifie pas que la recommandation a été ignorée. Elle indique que la décision est désormais close, tout en soulignant que le sujet peut néanmoins être remis en discussion.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'une rencontre sera organisée une fois son analyse de la situation complétée, afin de prendre connaissance des préoccupations.

Une brève discussion s'ensuit au sujet des types de membres siégeant au Sénat ainsi que des modalités de nomination de la présidence.

Section F :

RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

Section G :

G1.

RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

Recommandations du CECP

La présidente du CECP, Carmen Roberge, présente les propositions

soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles ainsi que par la Faculté des arts et la Faculté des sciences.

SÉNAT-220126-4 PROPOSITION : Carmen Roberge / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte les propositions de suppressions, d'ajouts et de modifications de cours, ainsi que les modifications à l'annuaire et aux programmes de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles, le cas échéant :

Pour le **POSTBACCALAURÉAT EN ÉDUCATION :**

Suppression des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- EDUA 5021 Principes d'élaboration de curriculum
- EDUB 5201 Lectures en curriculum, enseignement et en apprentissage 1
- EDUB 5211 Lectures en curriculum, enseignement et en apprentissage 2
- EDUB 5261 Introduction aux fondements de la lecture
- EDUB 5331 Enseignement de la langue et de la littératie dans les matières
- EDUB 5341 Fondements de la littératie
- EDUB 5361 Littérature enfantine
- EDUB 5371 Littérature pour adolescentes et adolescents
- EDUB 5471 Développements récents en curriculum : hum. et sc. hum.
- EDUB 5531 Théorie et pratique de l'enseignement du français
- EDUB 5533 Théorie et pratique de l'enseignement du français langue seconde
- EDUB 5535 L'utilisation des médias en enseignement du français de base
- EDUB 5537 Théorie et pratique des arts visuels et enseignement du français de base
- EDUB 5539 L'enseignement du français de base et les TIC
- EDUB 5541 Enseignement du français
- EDUB 5543 Les arts dramatiques et l'enseignement français de base, français de base
- EDUB 5545 French Immersion for Teachers Intermédiaire C ou D
- EDUB 5547 French Immersion for Teachers – Avancé ou perfectionnement
- EDUB 5771 Diagnostic et intervention en enseignement des mathématiques
- EDSB 5031 Histoire de l'éducation française au Manitoba
- EDSB 5041 Théories d'apprentissage en situation d'immersion
- EDSB 5051 L'intégration des matières en situation d'immersion

- EDSB 5061 Théories d'apprentissage en milieu minoritaire
- EDSB 5071 Prévention des différences d'apprentissage dans l'enseignement du langage écrit

Ajout des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

- EDUA 5007 Éducation à l'environnement et à la viabilité et approches pédagogiques pour le bien-être
- EDUB 5001 Communication multimodale
- EDUB 5003 Pédagogie en contextes minoritaire et d'immersion française

Modification des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- EDUA 5251 Regards sur l'éducation des minorités au Canada
- EDUB 5391 Enseignement de l'écriture
- EDUB 5271 Enseignement de la lecture
- EDUA 5631 Évaluation et programmation en éducation inclusive

Modification à l'annuaire et modification du programme de post-baccalauréat, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Pour la **MAITRISE EN ÉDUCATION** :

Suppression des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- EDUB 7071 Ouvrages marquants de recherche en lecture
- EDUB 7161 L'enseignante, l'enseignant de langue en tant que chercheurs
- EDUB 7181 La recherche en rédaction
- EDUB 7191 Recherches sur le rôle de la langue dans l'apprentissage
- EDUB 7111 Recherche sur l'acquisition de la langue et de la littératie
- EDUB 7201 La littératie et l'élaboration de politiques
- EDUB 7241 La sociolinguistique et la pédagogie du Français langue seconde

Ajout des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

- GRAD 7021 Inscription continue à la maîtrise
- EDUB 7009 Littérature jeunesse engagée
- GRAD 7001 Mémoire de maîtrise
- EDUA 7015 Réinventer l'évaluation : pratiques innovantes et inclusives
- EDUA 7003 Intelligence artificielle en éducation

- EDUA 7017 Actions climatiques, responsabilisation et pistes de solution
- EDUA 7005 Citoyenneté et durabilité : Perspectives mondiales et enjeux sociaux
- EDUB 7019 Sujets particuliers en recherches en langues et littératies
- EDUA 7007 Leadership scolaire en justice sociale
- EDUA 7023 Sujets particuliers en recherche en éducation

Modification des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- EDUA 7521 Séminaire – Stage counselling
- EDUA 7801 Introduction à la démarche de recherche

Modification à l'annuaire et modification du programme de maîtrise en éducation, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE
1 abstention (P. Noël)

Une brève discussion s'ensuit concernant le nombre de suppressions à la Faculté d'éducation et des études professionnelles ainsi que le processus d'approbation.

SÉNAT-220126-5 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Thierry Lapointe
Que le Sénat adopte les propositions de suppressions, d'ajouts et de modifications de cours, ainsi que les modifications à l'annuaire et aux programmes de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, telles que soumises par celles-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles, le cas échéant :

Pour le **PROGRAMME D'ÉTUDES CANADIENNES** :

Ajout des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

- CDN 1001 À la découverte du Canada
- CDN 2001 Sujet choisi en études canadiennes

Modification à l'annuaire du B.A. général afin de rendre le cours CDN 1001 obligatoire dans la mineure et la majeure générale d'études canadiennes existantes au sein de ce programme, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Modification à l'annuaire du B.A. avec double spécialisation afin de créer une majeure avancée de 48 crédits en études canadiennes au

sein de ce programme, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Pour le **PROGRAMME D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES** :

Ajout des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

- ENVR 2391 Écologie et environnement
- ENVR 2393 Les plantes qui enseignent
- ENVR 3113 Visualisation et analyse de données environnementales
- ENVR 3003 Conservation des espèces et des écosystèmes
- ENVR 4051 Gestion écosystémique
- ENVR 4851 Gestion de la faune
- POLS 1001 Introduction à la politique environnementale
- POLS 2001 Environnement et enjeux mondiaux

Modification à l'annuaire du B.A. général afin de créer une mineure et une majeure générale en Études environnementales au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Modification à l'annuaire du B.A. avec double spécialisation afin de créer une majeure avancée de 48 crédits en Études environnementales au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Pour **DIVERS COURS DE SCIENCES** :

Ajout des cours suivants, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

- PHYS 2001 Physique environnementale
- PHYS 2273 Physique pour la médecine et la biologie

Modification du cours suivant, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- BIOL 2301 Principes d'écologie (pour ajouter le nouveau ENVR 2391 comme cours mutuellement exclusif)

Suppression du cours suivant, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- MBIO 3461 Biochimie membranaire et cellulaire

Modification du cours suivant, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba :

- MBIO 4603 Génétique moléculaire des procaryotes

Ajout du cours suivant, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles :

– MBIO 3463 Biochimie membranaire et cellulaire

Modification à l'annuaire du B.Sc. majeure conjointe en biochimie-microbiologie pour refléter ces changements, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

- G2. Comité de mérite
Le rapport est déposé à titre informatif.
- Section H :** **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun.
- Section I :** **HUIS CLOS**
Aucun.
- Section J :** **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Rapport de la réunion du 3 décembre novembre 2025
Le rapport est déposé à titre informatif.
- Section K :** **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune
- Section L :** **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 26 février 2026 à 11 h 30 au Salon Sportex.
- Section M :** **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Paul Morris propose la levée de la séance à 12 h 19.

La présidente,

Sophie Bouffard

Le secrétaire général,



Christian Perron